



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2021-100

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2021

Sommaire

DAC MARTINIQUE /

R02-2021-04-23-00004 - DAC Subdélégations 2021 (2 pages)

Page 3

DAC MARTINIQUE

R02-2021-04-23-00004

DAC Subdélégations 2021

Arrêté portant subdélégation de signature

Le directeur des affaires culturelles,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 24 février 2020 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre, du ministre de la culture et de la ministre des outre-mer du 28 février 2019 portant nomination en qualité de directeur des affaires culturelles de la Martinique de M. Christophe POMEZ, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, à compter du 1^{er} mars 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel n°MCC-0000033835 du 15 novembre 2018 affectant Madame Séverine HUBY à la direction des affaires culturelles de la Martinique en qualité de conseillère action culturelle, éducation artistique et culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel n°MCC-0000041581 du 10 juillet 2019 affectant Madame Agnès BRETTEL à la direction des affaires culturelles de la Martinique en qualité de conseillère spectacle vivant, action internationale ;

Vu l'arrêté ministériel n°MCC-0000052849 du 20 août 2020 affectant Madame Myriam LE DUFF à la direction des affaires culturelles de la Martinique en qualité d'adjointe au directeur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2021-03-22-00001 du 22 mars 2021, portant délégation de signature à Monsieur Christophe POMEZ, directeur des affaires culturelles de la Martinique, pour l'administration générale, les attributions et compétences, l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget du Ministère de la culture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe POMEZ, directeur des affaires culturelles, la délégation qui lui est consentie aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté n° R02-2021-03-22-00001 du 22 mars 2021 susvisé est exercée par Madame Myriam LE DUFF, adjointe au directeur des affaires culturelles de la Martinique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe POMEZ, directeur des affaires culturelles, et de Madame Myriam LE DUFF, adjointe au directeur des affaires culturelles, la délégation qui est consentie aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté n° R02-2021-03-22-00001 du 22 mars 2021 susvisé est exercée par Madame Séverine HUBY, conseillère pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe POMEZ, directeur des affaires culturelles, et de Madame Myriam LE DUFF, adjointe au directeur des affaires culturelles, la délégation qui est consentie aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté n° R02-2021-03-22-00001 du 22 mars 2021 susvisé est exercée par Madame Agnès BRETTEL, conseillère pour le spectacle vivant et la coopération pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

Article 4

Le directeur des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques et aux agents intéressés, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le 23 AVR. 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur des affaires culturelles,

Christophe POMEZ

